



Diagnostic - Annexes

Le territoire du SAGE :  
Ses enjeux

## Table des matières

Annexe 1 : SRADDET Région Nouvelle-Aquitaine.....	4
Annexe 2 : STEU collectives avec ou sans apports d'effluents industriels.....	7
Annexe 3 : Rejets industriels directs.....	9
Annexe 4 : Plans d'eau à usages de loisirs et/ou de sports nautiques.....	11

## Liste des tableaux

Tableau 1 : STEU collectives avec ou sans apports d'effluents industriels, sources des principaux flux polluants (en phosphore, azote, ...) de rejet en milieux naturels – Communes du bassin Dordogne Atlantique (Source : Données redevances AEAG, 2008-2014).....	8
Tableau 2 : Listing des STEU collectives avec apports d'effluents industriels – Communes du bassin Dordogne Atlantique (Source : Données redevances AEAG, 2014).....	8
Tableau 3 : Répartition des plans d'eau à usage pêche et/ou récréatifs (baignade, voile, ...) – Bassin Dordogne Atlantique (Source : Données des fédérations de pêche de Dordogne et de Gironde, sites Web) [liste n'incluant pas les éventuels plans d'eau communaux, sauf celui dit Le Lignal à Lanquais, ainsi que tous les plans d'eau à l'exception de l'un d'entre eux].....	11



# Annexe 1 : SRADDET Région Nouvelle-Aquitaine

Les 80 objectifs qui découlent de la stratégie régionale d'adaptation aux transitions s'articulent autour de trois grandes orientations pour garantir un aménagement durable du territoire :

- **Orientation 1** : Une Nouvelle-Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois
- **Orientation 2** : Une Nouvelle-Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux
- **Orientation 3** : Une Nouvelle-Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous

Les orientations sont construites de manière transversale et croisent plusieurs thématiques du SRADDET. Chacune d'elle est déclinée en objectifs stratégiques, 14 au total, pour une meilleure lisibilité des priorités régionales.

En matière d'environnement, l'orientation 2 se décline en cinq objectifs stratégiques :

## **Orientation 2 - Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux**

La Nouvelle-Aquitaine est concernée par des phénomènes globaux et locaux qui mettent en péril la qualité de son cadre de vie.

L'attractivité démographique rapproche certains territoires de la saturation et accentue la pression sur les ressources et les richesses naturelles. Le changement climatique impacte les milieux naturels, la biodiversité, les activités économiques et les habitants, soumis à des risques plus nombreux et multiformes (inondations, sécheresses, incendies, tempêtes, érosion et submersion...).

La capacité d'accueil des territoires doit rester compatible avec la préservation de leur capital de ressources et de leurs spécificités, gages de l'attractivité. Cela implique de se doter d'outils de planification ambitieux et prescriptifs en matière d'économie foncière.

Il s'agit donc d'allier courage et inventivité pour refonder notre modèle de développement urbain, sauvegarder les ressources et les richesses naturelles, réussir la transition de nos modes de production et de consommation, notamment énergétiques, et ce en anticipant toujours mieux les mutations environnementales.

↳ **Objectif stratégique 2.1** : Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat

➔ **De nouveaux modes d'habiter ; une réduction de 50% de la consommation foncière (horizon 2030)**

Objectif 31 : Réduire de 50% la consommation d'espace à l'échelle régionale, par des modèles de développement économes en foncier

➔ *Pour y arriver, passer par une évolution des pratiques et par la mise en œuvre de nouveaux modèles de développement urbain*

Objectif 32 : Assurer la cohérence entre l'urbanisation, l'offre de transport et les réseaux et équipements existants (numériques, eau/assainissement, etc.)

➔ *Le modèle de développement par étalement urbain a des conséquences sur le quotidien des néo-aquitains*

Objectif 33 : Garantir et défendre un habitat de qualité, choisi, accessible à tous les néo-aquitains en assurant une offre équilibrée entre territoires littoraux, urbains et ruraux

➔ *Dans des secteurs moins bien pourvus en emploi, la création d'un parc de logements innovant, de qualité et accessible est un atout important pour maintenir et attirer des entreprises localement*

Objectif 34 : Intégrer le vieillissement de la population dans les stratégies de développement urbain (mobilité, habitat, activité économique, loisirs, santé, activité physique, lien social)

➔ *Le vieillissement est un défi démographique qui invite à refonder notre manière de penser la ville et l'aménagement de l'espace*

Objectif 35 : Développer la nature et l'agriculture en ville et en périphérie

➔ *La ville comme un futur acteur incontournable du fonctionnement de la biodiversité : intégrer davantage de nature en ville de manière à favoriser l'indispensable circulation des espèces et s'appuyer sur les services écosystémiques qu'ils rendent + maintenir un tissu urbain dense pour éviter un étalement préjudiciable à la biodiversité*

Objectif 36 : Requalifier les entrées de villes et les zones d'activités en assurant des aménagements paysagers de qualité

➔ *La requalification des zones d'activités est à travailler à trois échelles d'intervention : le territoire, le quartier d'activités, la parcelle*

Objectif 37 : Valoriser les eaux pluviales et les eaux grises dans l'aménagement en favorisant la végétalisation source de rafraîchissement naturel

➔ *Faire de la question de l'eau (notamment « non conventionnelle ») une véritable composante du cadre de vie pour des territoires plus résilients et plus attractifs + promouvoir la recherche de solutions innovantes pour concilier urbanisation / impacts du changement climatique / environnement par le prisme des enjeux de l'eau*

↳ **Objectif stratégique 2.2** : Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau

- ➔ **Sécurisation et garantie de la qualité de la ressource en eau ; protection du foncier agricole et forestier ; préservation et restauration des milieux naturels qui composent la TVB et les réservoirs écologiques ; préservation et restauration de la qualité des paysages et leur diversité ; limitation de la fragmentation des habitats naturels**

---

**Objectif 38** : Garantir la ressource en eau en quantité et qualité, en préservant l'alimentation en eau potable, usage prioritaire, et en économisant l'eau dans tous ses types d'usage

➔ **75% du territoire régional souffre déjà de déficit chronique en eau**

---

**Objectif 39** : Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier

➔ **Aider les acteurs territoriaux à disposer des bons indicateurs leur permettant de construire un diagnostic de territoire intégrant les enjeux agricoles et forestiers pertinents**

---

**Objectif 40** : Préserver et restaurer les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques)

➔ **La protection des espaces et des espèces passe par la définition et la précision des continuités écologiques à l'échelle des territoires et par la mise en œuvre d'actions nécessaires à leur préservation et/ou leur restauration**

---

**Objectif 41** : Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin

➔ **Pour y arriver : renforcer la connaissance + préserver les espaces naturels et les espèces associées + restaurer les habitats naturels fragiles et dégradés et renforcer les populations d'espèces remarquables en danger + sensibiliser tous les acteurs**

---

**Objectif 42** : Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité

➔ **Un effort particulier doit être porté à la préservation et à la restauration du patrimoine arboré et autres éléments fixe du paysage considérant le rôle fonctionnel et paysager majeur qu'il constitue**

↳ **Objectif stratégique 2.3** : Accélérer la transition énergétique et écologique pour une environnement sain

---

**Objectif 43** : Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050

➔ **La sobriété énergétique dans toutes les activités humaines est le premier pilier de la réduction efficace des émissions à effet de serre**

---

**Objectif 44** : Améliorer la qualité de l'air aux horizons 2020 et 2030

➔ **La territorialisation des objectifs vise particulièrement la Métropole bordelaise, les communautés urbaines, les agglomérations, les axes routiers à forte fréquentation et les espaces agricoles sur lesquels les pratiques culturelles intensives dominent**

---

**Objectif 45** : Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture solo

➔ **Multiplication, développement des offres et de leur accessibilité, notamment tarifaire**

---

**Objectif 46** : Développer les infrastructures de diffusion et de production d'énergie pour les nouvelles motorisations

**Objectif 47** : Structurer la chaîne logistique des marchandises, en favorisant le report modal vers le ferré et le maritime et le développement des plateformes multimodales

➔ **L'un des enjeux prioritaires : développer la connexion de ces grandes plateformes aux grands équipements structurants tels que les ports régionaux, le corridor Atlantique ou les autoroutes**

---

**Objectif 48** : Réduire les trafics poids lourds en transit international par des itinéraires privilégiés ou obligatoires, péages, autoroutes ferroviaires, autoroutes de la mer, etc.

➔ **Report modal des flux de la route vers d'autres modes + canalisation des flux routiers poids lourds sur des itinéraires sélectionnés**

---

**Objectif 49** : Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments

➔ **La rénovation thermique des logements est un enjeu social majeur en limitant la précarité énergétique des ménages**

---

**Objectif 50** : Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première « région étoilée » de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne

➔ **Vers une réduction par 4 des consommations électriques de l'éclairage public à l'horizon 2050 et l'arrêt de la pollution lumineuse (éclairage du ciel) dès 2025**

---

**Objectif 51** : Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable

➔ **Bois-énergie, biocarburants, gaz renouvelables « gaz verts », solaire thermique, géothermie, énergies marines renouvelables, hydroélectricité<sup>1</sup>, éolien terrestre, photovoltaïque**

---

**Objectif 52** : Développer la ressource et l'usage du bois énergie issu de forêts gérées durablement et dans le respect de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre et d'industrie)

➔ **Dynamiser la filière bois énergie avec un « bois énergie » issu de massifs et de haies gérés durablement**

---

**Objectif 53** : Développer les réseaux de chaleur, à toutes les échelles territoriales, en accompagnement de la densification urbaine

➔ **Favoriser dans les documents d'urbanisme un développement urbain optimisant les conditions d'installation des réseaux de chaleur issue d'ENR + ouvrir l'étude des réseaux de chaleur en-deçà des obligations réglementaires + encourager les développements technologiques + valoriser la chaleur fatale d'origine industrielle**

---

**Objectif 54** : Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique

➔ **Via un pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique (horizons 2020, 2027, 2030) et un travail conjoint avec la profession agricole<sup>2</sup>**

---

**Objectif 55** : Développer l'écoconstruction en visant l'amélioration de la qualité de l'air intérieur

➔ **Industrialiser l'écoconstruction à partir de ressources locales biosourcées**

---

<sup>1</sup> En prévision d'une diminution progressive du productible hydraulique de l'ordre de 15% (moyenne nationale), à moyen terme, sous l'effet du changement climatique, volonté d'améliorer le potentiel hydroélectrique régional sur le court et moyen termes.

<sup>2</sup> Evolution de la SAU dédiée à l'agriculture biologique : 10% en 2020, 20% en 2027 et 30% en 2030 + 80% d'exploitations certifiées en agriculture biologique ou en HVE en 2030.

↳ **Objectif stratégique 2.4** : Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation

---

Objectif 56 : Réduire les déchets résiduels restant à stocker ou à valoriser énergétiquement

→ *Collecter sélectivement 44% des ordures ménagères et assimilés à l'horizon 2031 en vue d'une valorisation matière*

---

Objectif 57 : Adapter la capacité et la localisation des installations de traitement des déchets dans le respect du principe de proximité et des objectifs de prévention et de réduction

→ *Atteindre des capacités régionales de traitement autorisées en 2025 et 2030 permettant de répondre au besoin de traitement des déchets non dangereux non inertes résiduels de Nouvelle-Aquitaine*

---

Objectif 58 : Développer la prévention et la valorisation des déchets du BTP

→ *Diminuer de 10% les déchets du BTP d'ici 2031*

---

Objectif 59 : Développer la prévention et la valorisation des biodéchets

→ *Définir une stratégie régionale en vue de réduire par deux le gaspillage alimentaire d'ici 2025*

---

Objectif 60 : Développer la prévention et la valorisation des déchets d'emballage

→ *Fixer des objectifs de collecte sélective des déchets d'emballage ménagers et de papiers graphiques en vue de leur valorisation à horizon 2025 et 2031. Un enjeu de sensibilisation des habitants*

---

↳ **Objectif stratégique 2.5** : Être inventif pour limiter les impacts du changement climatique

- Des stratégies d'anticipation et de gestion à mettre en place par les secteurs concernés (littoraux, estuariens et fluviomaritimes, montagnards, massifs forestiers et espaces boisés)

---

Objectif 61 : Renforcer la protection de la ressource forestière contre les divers risques accrus par les dérèglements climatiques

→ *Limitation de la dispersion de l'urbanisation en bordure des massifs + intégration du risque incendie dans la recomposition spatiale de l'urbanisation + recherche-développement dans un objectif de forêt résiliente et diversifiée maximisant le stockage du carbone + protection des forêts de montagne*

---

Objectif 62 : Définir et appliquer les stratégies locales d'adaptation par une anticipation des risques

→ *pour y arriver : plans locaux et régionaux d'adaptation (avec mise en cohérence inter-régionale) + capitalisation collective des connaissances et implication des habitants + sensibilisation de la population + développement de la recherche et des réseaux d'observation-acquisition*

---

Objectif 63 : Reconquérir et renaturer les espaces naturels littoraux et rétro littoraux pour limiter les conséquences des risques côtiers amplifiés par les dérèglements climatiques

→ *Conjuguer la conservation et la gestion des écosystèmes et des milieux littoraux ou associés aux actions d'aménagement, de protection des personnes et des biens*

---



## Annexe 2 : STEU collectives avec ou sans apports d'effluents industriels

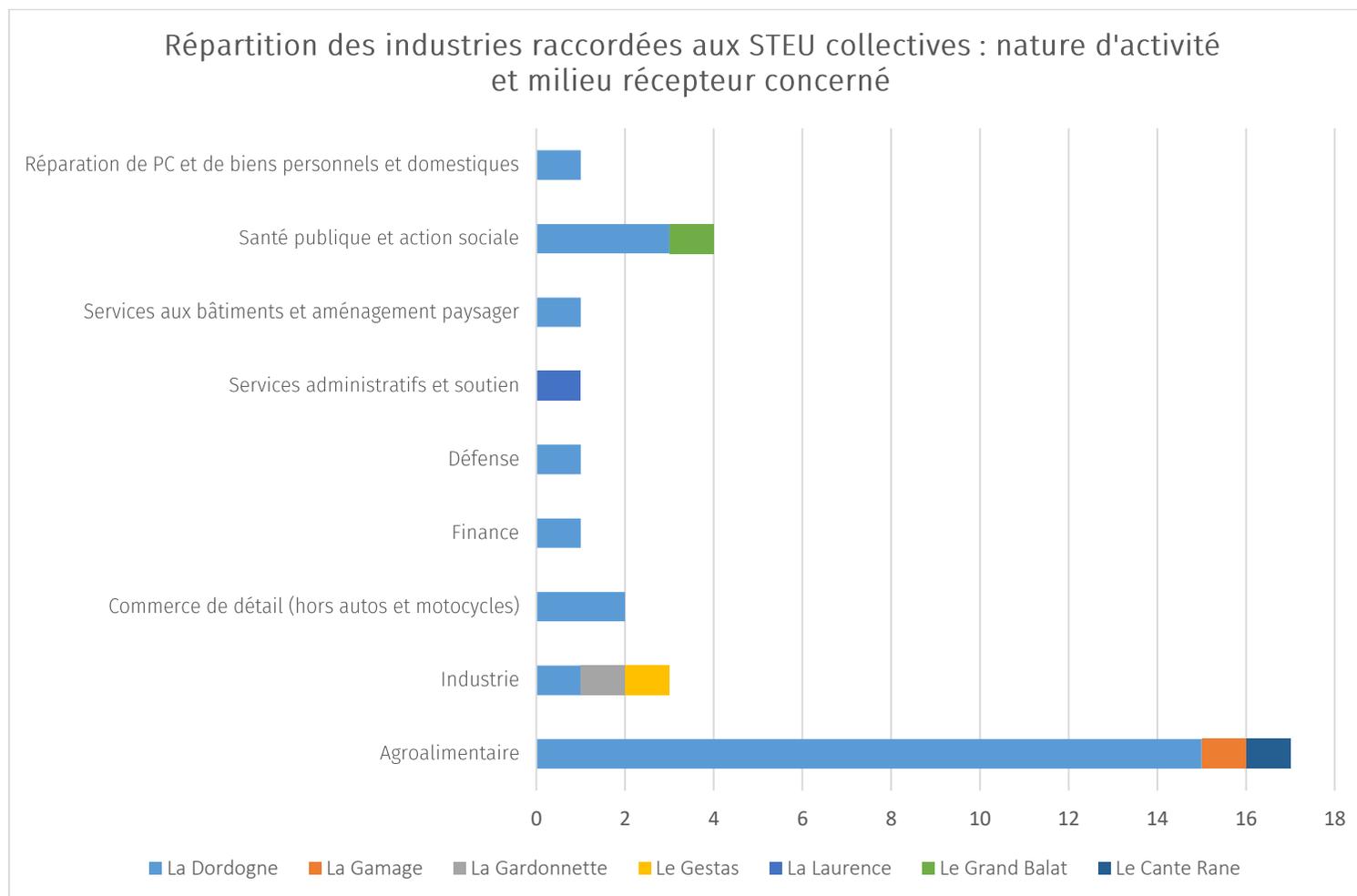


Figure 1 : Répartition des industries raccordées aux STEU collectives du bassin Dordogne Atlantique – Nature d'activité et milieu récepteur concerné par les rejets (Sources : Données redevances, AEAG, 2008-2014)

nom STEU	avec apports IND	milieu récepteur	en service	en NTK	en NO2	en NO3	en NH4	en PT	en VOL	en DBO5	en DCO	en MES
VAYRES	non	La Dordogne	plus depuis 2012	X			X	X				
VAYRES	non	La Dordogne						X				
PINEUILH	oui	La Dordogne		X	X		X	X	X	X	X	X
LIBOURNE	oui	La Dordogne		X	X	X	X	X	X	X	X	X
CURSAN N°2	non	Le Gestas (affluents Dordogne)				X						
MOULEYDIER 2	non	La Dordogne				X						
MAUZAC & GRAND CASTANG (BOURG)	non	<b>Infiltration</b>				X						
LALINDE	non	La Dordogne			X	X						
ST SULPICE DE FALEYRENS	non	La Dordogne			X							X
BERGERAC (STEP DU PONT ROUX )	oui	La Dordogne			X				X	X	X	
SAINT LOUBES (communale)	oui	La Dordogne						X	X			
ST LOUBES (COMMUNALE)	oui	La Dordogne	en 2014 ; plus en 2018					X		X	X	X
BRANNE 2	non	La Dordogne										X
LA FORCE (RIANDAULE)	oui	Grand Balat (affluent Dordogne)						X				X
SAINT MAGNE DE CASTLLON (CASTILLON LA BATAILLE)	non	La Dordogne						X				
SAINT LOUBES (ZI)	oui	P9041090 affluent Dordogne OU Dordogne						X				
IZON	non	La Dordogne						X				

Tableau 1 : STEU collectives avec ou sans apports d'effluents industriels, sources des principaux flux polluants (en phosphore, azote, ...) de rejet en milieux naturels – Communes du bassin Dordogne Atlantique (Source : Données redevances AEAG, 2008-2014)

STEU collective avec apports IND _ année 2014			
code_rj	code_STEP	nom_STEP	Milieu récepteur_BV
0524037V0031	0524037V003	BERGERAC (STEP DU PONT ROUX )	La Dordogne
0524067V0031	0524067V003	LE BUGUE (COMMUNALE)	<b>La Vézère (hors SAGE)</b>
0524145V0021	0524145V002	CREYSSE N°2 (COMMUNALE)	La Dordogne
0524222V0021	0524222V002	LA FORCE (RIANDAULE)	Grand Balat
0533003V0051	0533003V005	AMBARES ET LAGRAVE (SABAREGES 2)	<b>La Garonne (Le Gua)</b>
0533057V0011	0533057V001	BLASIMON	La Gamage
0533243V0011	0533243V001	LIBOURNE	La Dordogne
0533324V0031	0533324V003	PINEUILH	La Dordogne
0533366V0051	0533366V005	CUBZAC LES PONTS (PORTO)	<b>Estey de la Molière (hors SAGE)</b>
0533433V0051	0533433V005	ST LOUBES (COMMUNALE)	La Dordogne?
0533433V0061	0533433V006	SAINT LOUBES (ZI)	La Dordogne?
0533433V0071	0533433V007	BEYCHAC ET CAILLAU 2	Ruisseau de Cante Rane
0533433V0081	0533433V008	SAINT LOUBES (communale)	La Dordogne
0533483V0031	0533483V003	ST SULPICE ET CAMEYRAC (ST SULPICE + CAMEYRAC)	La Laurence
0533554V0071	0533554V007	YVRAC (LES TABERNOTES)	<b>Le Moulin (hors SAGE)</b>

Tableau 2 : Listing des STEU collectives avec apports d'effluents industriels – Communes du bassin Dordogne Atlantique (Source : Données redevances AEAG, 2014)



## Annexe 3 : Rejets industriels directs

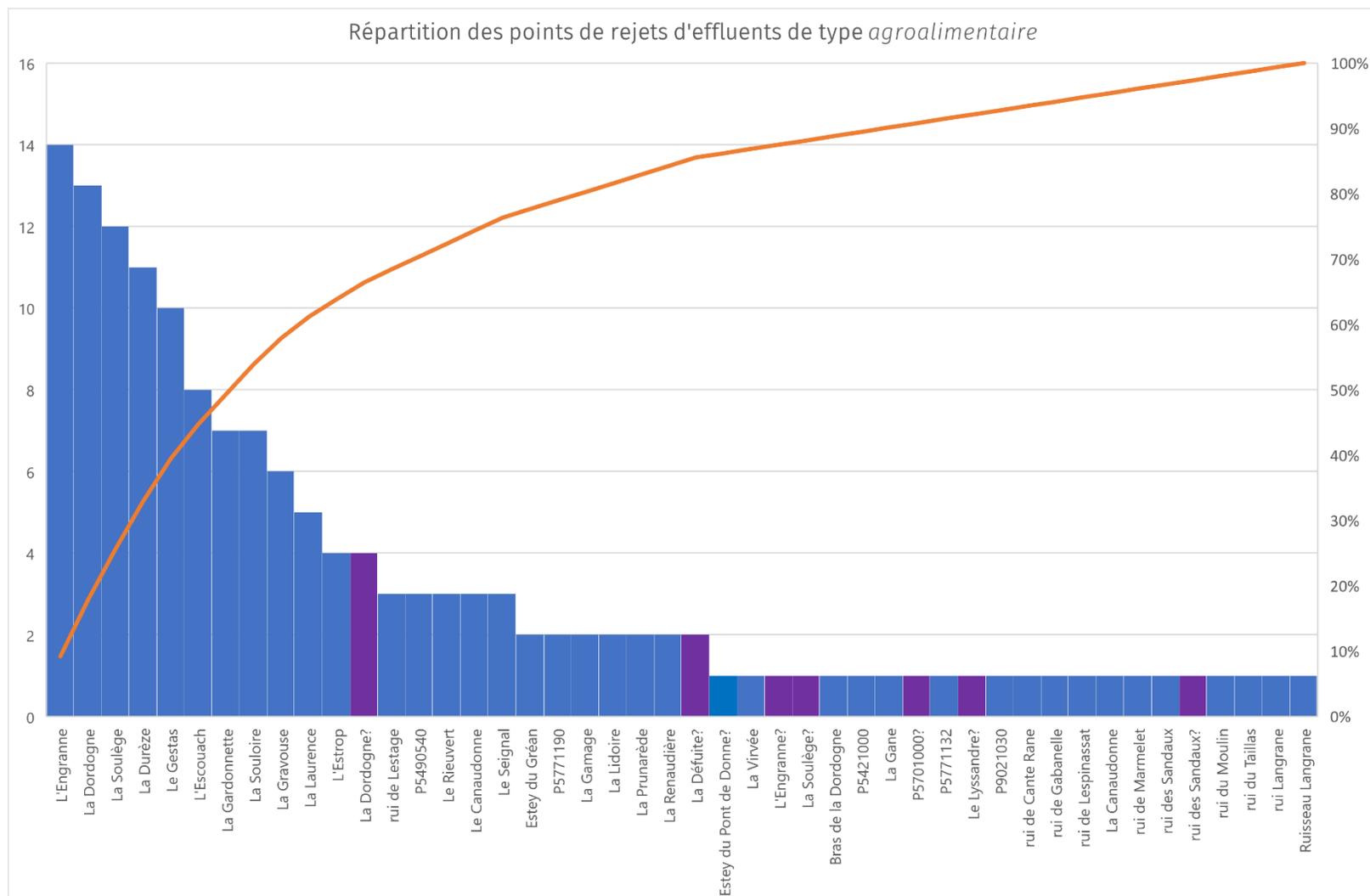


Figure 2 : Répartition des points de rejet direct des activités « industriels » par milieu récepteur (exclusion des milieux récepteurs hors périmètre du SAGE) – Bassin Dordogne Atlantique (Source : Données redevances AEAG, 2020) [en violet, les rejets pour lesquels le milieu récepteur reste incertain]

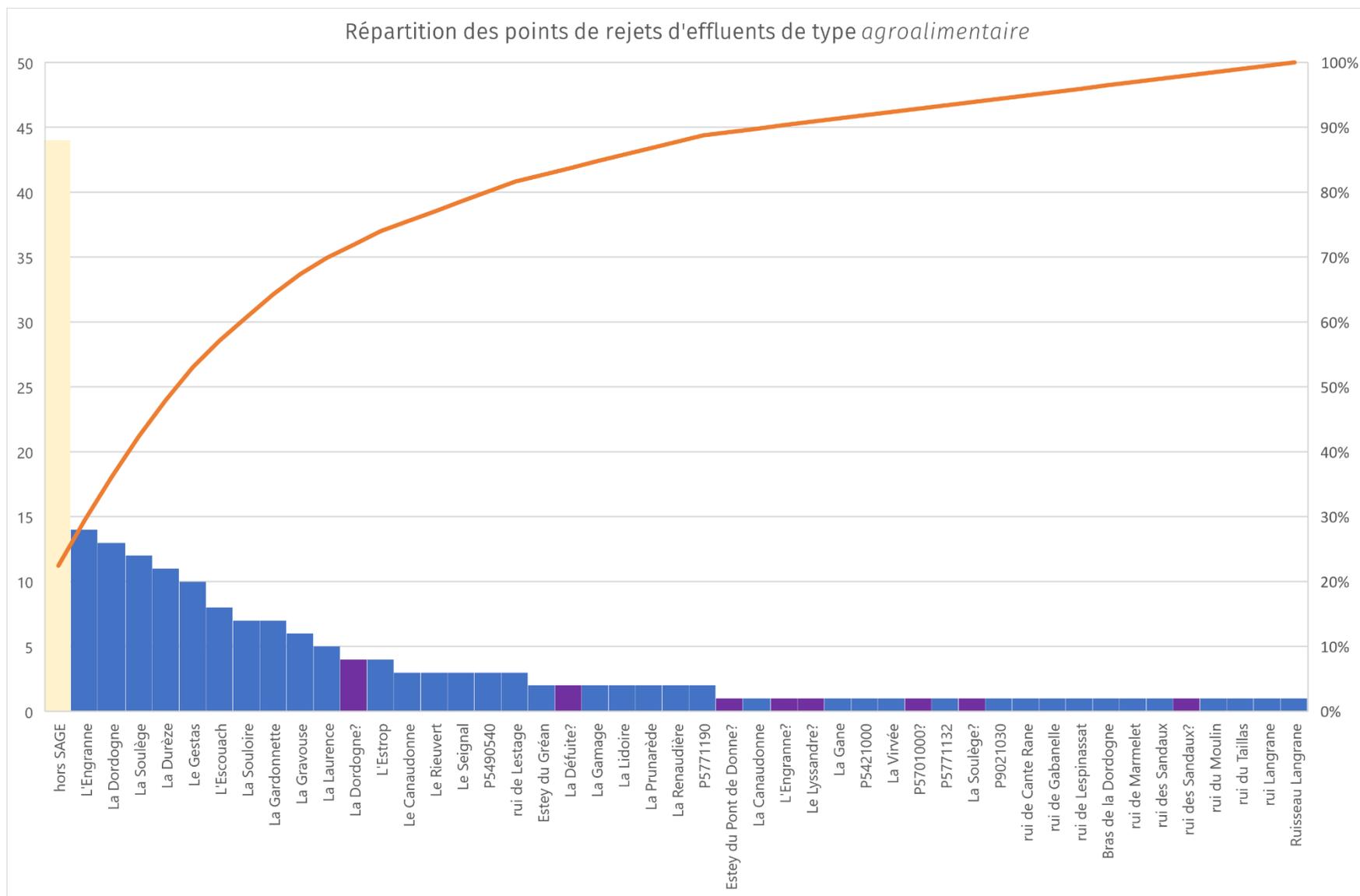


Figure 3 : Répartition des points de rejet direct des activités « industriels » par milieu récepteur –Bassin Dordogne Atlantique (Source : Données redevances AEAG, 2020) [en violet, les rejets pour lesquels le milieu récepteur reste incertain]



## Annexe 4 : Plans d'eau à usages de loisirs et/ou de sports nautiques

Département	Sous-secteur	Désignation	Usages	Surface	Commune	BV intercepté	Cours d'eau concerné
33	Entre-deux-Mers	Etang de Sallebruneau	Pêche	3 ha	Frontenac	Engranne	ruisseau du Gat
33	Entre-deux-Mers	Lac de Blasimon	Pêche et sports nautiques	3,5 ha	Blasimon	Gamage	Gamage
33	Entre-deux-Mers	Lac de Laubesc	Pêche	3,5 ha	Cessac	Engranne	
33	Entre-deux-Mers	Lac de la Cadie	Pêche et sports nautiques	38,5 ha	Mouliets-et-Villemartin	Ruisseau du Moulin	
33	Entre-deux-Mers	Etang de L'Arbalestrier	Pêche	4 ha	St-Avit-St-Nazaire	Le Moiron	
33	Entre-deux-Mers	Etang de la Chataignière	Pêche	3,5 ha	St-Avit-St-Nazaire	Le Moiron	
33	Entre-deux-Mers	Etang du Mas	Pêche	4 ha	Mouliets-et-Villemartin	Ruisseau du Moulin	
33	Libournais	Etang de Brondeau	Pêche	5 ha	Ste-Terre	Langranne	
33	Libournais	Etang de Camarsac	Pêche	0,5 ha	Camarsac	Gestas	Le Gestas
33	Libournais	Plan d'eau de Meillhac	Pêche	0,5 ha	St-André-de-Cubzac	Ancien estey St-Julien?	
33	Libournais	Etang de Tourenne	Pêche	2 ha	St-Germain-de-la-Rivière	P9021002	
33	Libournais	Etang d'Anglade	Pêche et sports nautiques	7 ha	Izon	Ruisseau de Cante Rane	
24	Castillonnais	Plan d'eau de Gurson	Pêche et sports nautiques	11,5 ha et 3,5 ha	Carsac-de-Gurson	Lidoire	Le Léchou
24	Pays Foyen	Gravière de St-Antoine de Breuilh	Pêche	15 ha	St-Antoine-de-Breuilh	Estrop?	ruisseau de Lavergne?
24	Bergeracois	Gravière de Bergerac	Pêche et sports nautiques	3 ha	Bergerac	Caudeau	
24	Bergeracois	Plan d'eau de Ligal	Pêche		Lanquais	Couzeau	
24	Bergeracois	Plan d'eau de la ferme de l'Etang	Pêche (domaine privé)		Sigoulès-et-Flaugeac	Gradonnette	ruisseau de la Mescoulette

Tableau 3 : Répartition des plans d'eau à usage pêche et/ou récréatifs (baignade, voile, ...) – Bassin Dordogne Atlantique (Source : Données des fédérations de pêche de Dordogne et de Gironde, sites Web) [liste n'incluant pas les éventuels plans d'eau communaux, sauf celui dit Le Ligal à Lanquais, ainsi que tous les plans d'eau à l'exception de l'un d'entre eux]



Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / [eptb-dordogne.fr](http://eptb-dordogne.fr)

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64